

PREROGATIVES - APTITUDES GENERALES

Le brevet de « Moniteur Fédéral 2^{ème} degré » (MF2) de la FFESSM atteste de la maîtrise des compétences requises pour exercer la fonction d'enseignant niveau 4 (E4) définie dans le Code du Sport (Etablissements organisant la pratique de la plongée subaquatique Art. A.322-71 à A. 322-101 et ses annexes notamment annexe III-15b de la sous-section 1)..

En plus des compétences du MF1, cet encadrant possède les compétences générales suivantes :

- C7 « Connaissance support » : posséder les connaissances en appui des compétences requises.
- C11 « Formation d'encadrants » : concevoir, piloter et intervenir dans des stages de formation d'encadrants.
- C12 « Activités en structure » : animer l'ensemble des activités techniques d'une structure.
- C13 « Tutorer » : tutorer en situation les stagiaires pédagogiques.
- C14 « Enseignement plongée profonde » : organiser, planifier une plongée profonde d'enseignement.

Les prérogatives réglementaires du MF2 de la FFESSM sont définies par le Code du Sport. De plus, le MF2 peut :

- Délivrer les qualifications fédérales, participer aux examens de Guide de Palanquée, Initiateur et Moniteur Fédéral 1^{er} degré.
- Signer sur le livret pédagogique MF1 les attestations de stages pédagogiques d'encadrement en vue de la préparation au Monitorat Fédéral 1^{er} degré.
- Signer sur le livret pédagogique MF2, les attestations de participation aux stages initiaux Initiateur dont ils sont responsables.
- Signer sur le livret pédagogique MF2, les attestations de séances de pédagogie de 2^{ème} degré lorsque ces dernières sont réalisées :
 - o En situation de formation réelle sur des stagiaires MF1 eux-mêmes en cours de stage en situation sous leur tutelle propre en tant que MF2.
 - o Au cours de séances réalisées dans le cadre d'un stage en situation d'Initiateur sous leur tutelle propre en tant que MF2.
- Signer sur le livret pédagogique MF2, les attestations de séances de pédagogie de 1^{er} degré.
- Signer les attestations d'aptitudes à présenter la RSE de 30 m et les épreuves à 50 m pour les candidats au MF2.

NIVEAU D'ORGANISATION

Cet examen est organisé à l'échelon national avec un jury fédéral de la FFESSM.



CONDITIONS D'ACCES AU STAGE INITIAL

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre francophone.
- Etre titulaire à la date d'ouverture du stage initial, du brevet de MF1 de la FFESSM, ou du BEES1 de plongée subaquatique, ou de la carte de Moniteur E3 associé de la FFESSM ou du DE-JEPS de plongée subaquatique.
- Etre titulaire du RIFA Plongée de la FFESSM. La carte plastifiée doit être présentée au plus tard à l'entrée de l'examen.
- Lorsque le stage initial inclut des passages à l'eau présenter un certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du règlement médical fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).
- Justifier de son identité à l'ouverture du stage initial (document officiel avec photographie).

CONDITIONS D'ACCES AU STAGE FINAL

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre francophone.
- Fournir une attestation d'aptitude (A1) à présenter l'épreuve de RSE de 30 m et une attestation d'aptitude (A2) à présenter les deux épreuves à 50 m (attestations datant de 9 mois maximum à la date d'ouverture de l'examen) signées, a minima, par un moniteur MF2, BEES2 ou DE-JEPS ou DES-JEPS licencié à la FFESSM.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du règlement médical fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).
- Justifier de son identité à l'ouverture du stage initial (document officiel avec photographie).
- Avoir réalisé, après l'obtention du brevet de moniteur nécessaire à l'entrée en stage initial, la partie requise du cursus de formation décrit ci-dessous.

CONDITIONS DE CANDIDATURE A L'EXAMEN

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre francophone.
- Etre âgé de 20 ans au 1^{er} janvier de l'année de l'examen.
- Etre titulaire, depuis au moins 12 mois à la date d'ouverture de l'examen, du brevet de MF1 de la FFESSM, ou du BEES1 de plongée subaquatique, ou de la carte de Moniteur E3 associé de la FFESSM ou du DE-JEPS de plongée subaquatique.
- Etre présenté par le président du club d'appartenance du candidat et fournir un bulletin de demande d'inscription sur la liste des candidats au MF2 signé par le président du club et contresigné par le président de la CTR avec avis favorable.
- Fournir une attestation d'aptitude (A1) à présenter l'épreuve de RSE de 30 m et une attestation d'aptitude (A2) à présenter les deux épreuves à 50 m (attestations datant de 9 mois maximum à la date d'ouverture de l'examen) signées, a minima, par un moniteur MF2, BEES2 ou DE-JEPS ou DES-JEPS licencié à la FFESSM.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du règlement médical fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).
- Etre titulaire de la carte RIFA Plongée de la FFESSM.
- Justifier de son identité à l'ouverture du stage initial (document officiel avec photographie).
- Avoir réalisé, après l'obtention du brevet de moniteur nécessaire à l'entrée en stage initial, la partie requise du cursus de formation décrit ci-dessous.



CURSUS DE FORMATION

Le cursus de formation du candidat est pris en compte lors la délibération du jury en fin d'examen.

L'intervalle de temps compris entre le jour suivant la fin du stage initial et le jour précédant le début du stage final ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins.

Ces stages devront être effectués dans un délai de trois ans maximum à partir de la fin du stage initial. Le candidat doit se présenter à l'examen avant la fin des trois ans.

Si un stage se déroule à l'étranger sous le contrôle d'un moniteur français, ce dernier doit en demander l'autorisation au président de la CTN.

Si des stages sont organisés dans les COM ou Collectivités territoriales ou Collectivités départementales non rattachés à un Comité Régional, le président de la CTN est habilité à déroger aux présentes conditions d'organisation.

Le cursus de formation est composé de 3 stages devant être réalisés dans l'ordre et les conditions suivantes :

1) Un stage initial:

Il est obligatoire, de six jours ou un volume horaire correspondant à 6 jours, organisé par la CTN ou par une CTR (selon le cahier des charges établi par la CTN).

Le responsable est un Instructeur National présent sur la totalité du stage. Il est nommé par la CTN ou par la CTR suivant le cas. Il peut être assisté par des Instructeurs Régionaux dans le cas où le stage est organisé par une CTR.

Il porte sur les UC 7, UC11, UC12 et UC13.

A l'issue du stage, en cas d'avis favorable portant sur l'aptitude à poursuivre le cursus, un livret pédagogique MF2 est remis au stagiaire. En cas d'avis défavorable, le stagiaire doit recommencer un stage initial.

2) Un stage pédagogique en situation :

Il n'est pas obligatoire. Il porte sur les UC11, UC12, UC13 et UC14, sans chronologie imposée.

Lorsqu'à l'examen, la validation pour un candidat de tout ou partie de l'examen est en discussion, le jury peut tenir compte de ses participations aux stages en situation.

Il est fortement conseillé qu'un stagiaire se dote d'un tuteur de stage, Instructeur National ou Régional. Ce tuteur s'engage à le suivre et à le conseiller tout au long de son stage en situation, sans pour autant participer obligatoirement lui-même à toutes les validations.

Le tuteur est garant de la cohérence du cursus du stagiaire, le guide, l'oriente et lui apporte les éléments qui lui mangueraient en cours de cursus.

En cas de difficulté à trouver un tuteur, le stagiaire peut s'adresser au président de CTR, qui a toute latitude pour consulter le collège régional des Instructeurs de son comité pour proposer un Instructeur volontaire, ou en cas de carence pour déléguer cette fonction à un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS, licencié à la FFESSM, de son choix et volontaire.

Dans le cadre de l'UC11 « Formation d'encadrants » la CTN recommande un volume de 15 jours, dont 5 jours minimum sur un stage final MF1 complet. Il est également conseillé de participer à un stage initial MF1 et à un stage initial Initiateur.

Nota

L'implication des stagiaires MF2 dans l'organisation et le déroulement du stage est obligatoire. Ils doivent notamment proposer un planning de stage avant le début du stage. Ce planning, même s'il ne sera en définitive pas celui qui sera retenu sur le stage, devra être débattu et affiné avec le responsable du stage ou son représentant. Il doit être cohérent et réalisable et donne lieu à validation sur le livret pédagogique.

Il est possible de faire valider les participations à des stages Initiateur qui auraient été effectuées préalablement au stage initial MF2. Il faut pour cela en faire la demande au président de CTR. Celui-ci validera a posteriori cette participation ou la fera valider par le responsable du stage sur le livret pédagogique MF2. Cette possibilité est limitée à 2 ans d'antériorité par rapport à la date de début du stage initial MF2.



Dans le cadre des UC12 « Activités en structure », UC13 « Tutorer » et UC14 « Enseignement plongée profonde » la CTN recommande un nombre de 15 séances réparties entre les pédagogies théorique et pratique, à raison de 5 séances de pédagogie théorique, 5 séances de pédagogie pratique (avec et sans scaphandre, en surface ou en immersion) et 5 séances de pédagogie organisationnelle. Ces séances peuvent être réalisées dans quatre cas de figure différents qui sont décrits plus loin.

La validation de l'ensemble de ces séances doit être effectuée a minima par deux moniteurs différents (MF2 ou BEES2 ou DE-JEPS ou DES-JEPS, licencié à la FFESSM, ou plus suivant le cas, voir ci-dessus).

Nota

Les séances réalisées dans ce cadre peuvent être organisées et validées selon 4 cas de figure :

- a) En situation de formation réelle sur des stagiaires en cours de stage en situation MF1 sous la responsabilité d'un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM. Cette possibilité peut notamment être exercée à l'occasion de stages en situation MF2 se déroulant au sein d'une structure en milieu naturel, sur des stagiaires eux-mêmes en cours de stage en situation MF1, qui peuvent donc de leur côté intervenir au 1^{er} degré sur de vrais élèves.
- b) Au cours de séances réalisées dans le cadre d'un stage en situation Initiateur sous la responsabilité d'un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM, ou d'un MF1 ou BEES1 licencié à la FFESSM et Tuteur de Stage Initiateur ou DE-JEPS licencié à la FFESSM (Un stagiaire MF2 Tuteur de Stage Initiateur ne peut s'auto valider des séances de pédagogie.)
- c) A l'occasion de séances réalisées au cours d'un stage régional de préparation au MF2 organisé par une CTR, seules les séances réellement présentées par le stagiaire MF2 pouvent donner lieu à validation,
- d) A l'occasion de séances présentées directement à un Instructeur National ou au tuteur de stage, endehors de tout stage officiel et éventuellement de toute intervention sur des stagiaires Initiateurs ou MF1.

Dans un objectif d'enrichissement de l'expérience de MF1 la CTN recommande également d'enrichir les compétences de 1^{er} degré avec un minimum de 30 séances (15 jours) de formation de plongeurs de tous niveaux, particulièrement (mais non exclusivement) de plongeurs de Niveau 3 et de Guide de Palanquée – Niveau 4.

Nota

Nota

Il est impératif de faire travailler le stagiaire MF2 en présence de véritables élèves.

Le tuteur de stage pourra conseiller au stagiaire MF2 d'effectuer tout ou partie, voire plus, de ce volume de stage conseillé. Le stagiaire pourra bien entendu choisir lui-même d'en accomplir tout ou partie, voire plus, de son propre gré. Sans remettre en cause ses compétences pédagogiques, l'objectif est de les renforcer si besoin, particulièrement (mais pas exclusivement) au Niveau 3 et de Guide de Palanquée – Niveau 4.

Dans un objectif de préparation aux futures prérogatives la CTN recommande un volume de 5 jours dont au moins un examen Guide de Palanquée et un examen MF1 complet. Il est également conseillé de participer à un examen Initiateur.

L'ensemble de ces participations est reporté sur le livret pédagogique et validé selon le cas par :

- L'Instructeur Régional délégué de la CTR pour les stages initiaux et finaux MF1 ainsi que pour les examens Guides de Palanquée Niveau 4.
- Le président de CTR ou son représentant pour les examens MF1.
- A minima, un moniteur MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM pour les stages initiaux et les examens Initiateur, à condition qu'il soit le délégué de la CTR.
- Un Instructeur National, ou Régional ou un moniteur MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM, ou un moniteur MF1 ou BEES1 et titulaire de l'attestation de Tuteur de Stage d'Initiateur ou DE-JEPS, licencié à la FFESSM, selon le cas, pour les séances de pédagogie de 2^{ème} degré.

L'implication des stagiaires MF2 dans l'organisation et le déroulement de l'examen est obligatoire. Ils doivent notamment proposer un planning d'examen avant le début de l'examen. Ce planning, même s'il ne sera en définitive pas celui qui sera retenu sur l'examen, devra être débattu et affiné avec le responsable de l'examen ou son représentant. Il doit être cohérent et réalisable et donne lieu à validation sur le livret pédagogique.

Il est possible de faire valider les participations à des examens Guide de Palanquée – Niveau 4 ou Initiateur qui auraient été effectuées préalablement au stage initial MF2 à condition d'avoir assisté à la totalité de l'examen et d'avoir participé aux épreuves en double avec un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM, minimum. Il faut pour cela en faire la demande au président de CTR. Celui-ci validera a posteriori cette participation ou la fera valider par le responsable de l'examen sur le livret pédagogique MF2. Cette possibilité est limitée à 2 ans d'antériorité par rapport à la date de début du stage initial MF2.



3) Un stage final:

Ce stage final, d'une durée de 6 jours bloqués est organisé par la CTN.

Le contenu de ce stage est défini par la CTN. Le responsable est un Instructeur National présent sur la totalité du stage. Il est nommé par le président de la CTN. Il est assisté par des Instructeurs Nationaux et Instructeurs Nationaux Stagiaires, et éventuellement par des Instructeurs régionaux financés par leur CTR et acceptés par la CTN.

INSCRIPTION AU STAGE FINAL ET A L'EXAMEN

Se procurer le bulletin d'inscription auprès du siège national de la FFESSM (24 quai de Rive-Neuve, 13284 Marseille cedex 07).

Faire parvenir à la Commission Technique Régionale d'appartenance, avant la date de clôture des inscriptions (spécifiée par la circulaire fédérale relative aux stages et examens de l'année en cours), un dossier comprenant :

- 1) Le formulaire de demande d'inscription, renseigné.
- 2) La photocopie du brevet de Moniteur Fédéral 1^{er} degré de la FFESSM, ou du Brevet d'État d'Éducateur Sportif 1^{er} degré de plongée subaquatique, ou la carte de Moniteur E3 associé FFESSM, ou du DE-JEPS datant de plus d'un an.
- 3) La photocopie de la carte RIFA Plongée.
- 4) Une photo d'identité récente.
- 5) Deux enveloppes timbrées, libellées à l'adresse à laquelle le candidat souhaite recevoir toutes informations relatives à l'examen.
- 6) Le montant de l'acompte demandé par la circulaire fédérale relative aux stages et examens de l'année en cours.

Les stagiaires doivent fournir le 1^{er} jour du stage final :

- 1) Leur carnet pédagogique dument rempli.
- 2) Un certificat médical selon les règles en vigueur.
- 3) La licence en cours de validité.

Nota

Les candidats pris en charge dans le cadre d'un dispositif Etat/emploi ou entreprise, doivent le signaler au siège national de la FFESSM lors du retrait du bulletin d'inscription (tarification spécifique).



SYNTHESE DU CURSUS ET EXAMEN

STAGE INITIAL

6 j - CTN, délégation CTR - IN

UC7*: « Connaissances support (pédagogie, réglementation) »

UC11*: « Formation d'encadrants »
UC12*: « Activités en structure »

UC13*: « Tutorer »

Livret de formation (valable 3 ans) Instructeur National responsable du stage

STAGES EN SITUATION

14 j et 15 séances - Non obligatoire, minimum recommandé

UC11: 14 j, attestés par responsable stage ou examen, dont :

- 1 stage initial MF1 ou 2 stages initiaux Initiateur
- 1 stage final MF1 ou 2 examens Initiateur
- 1 examen GP

UC12: 5 séances, associées aux séances de l'UC13

UC13: 15 séances, dont:

- 5 séances de pédagogie théorique
- 5 séances de pédagogie pratique
- 5 séances de pédagogie organisation

UC14: 2 séances qui peuvent être associées à UC13

STAGE FINAL

6 j - CTN - IN

UC7, UC11, UC12, UC13 et UC14 : perfectionnement Préparation à l'examen

A1 : RSE 30 m

A2: intervention à 50 m attestée par E4

RIFA plongée

Livret de formation Avis favorable

EXAMEN

5 j - CTN - IN

^{*} Le stage initial a pour objectif principal de préparer le stagiaire MF2 à l'étape suivante du cursus. De fait, son contenu porte essentiellement sur les UC7, UC11, UC12 et UC13, sans exclure d'autres contenus jugés pertinents par le directeur de stage.

A ce stade, les UC ne sont pas nécessairement maîtrisées dans tous leurs aspects et l'avis favorable/défavorable porte uniquement sur l'aptitude du stagiaire MF2 à poursuivre le cursus de formation.



JURY DE L'EXAMEN

Le président de la FFESSM ou son représentant.

Le président de la Commission Technique Nationale ou son représentant.

Au moins trois Instructeurs Fédéraux Nationaux.

Nota

Les présidents de CTR peuvent suivre l'examen en qualité d'observateurs.

EPREUVES DE L'EXAMEN - GENERALITES

GROUPE A — Epreuves théoriques

 1 - Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur 2 - Décompression 3 - Aspects théorique de l'activité 4 - Cadre réglementaire de l'activité 	Coef. 4 4 3 1	12	Epreuves écrites
5 - Matériel de plongée	2	2	Epreuve orale
GROUPE B — Epreuves pédagogiques	0 (
 6 - Connaissances en pédagogie générale appliquée et organisationnelle 7 - Pédagogie pratique (avec ou sans scaphandre) 8 - Pédagogie théorique 	Coef. 3 4 4	11	

GROUPE C — Epreuves pratiques

Au nombre de 6, les épreuves pratiques comprennent :

- 2 épreuves de plongée libre (n° 9 et 11).
- 1 épreuve de nage PMT ou de nage capelée, choix déterminé pour l'ensemble des candidats par tirage au sort par le jury (n° 10).
- 3 épreuves de plongée scaphandre (n° 12, 13 et 14).

Le groupe C est constitué de 2 sous-groupes :

- Sous-groupe 1 : Démonstration physique et technique
- Sous-groupe 2 : Enseignement et technique à 50 mètre

Sous-groupe 1 : Démonstrations physiques et techniques 9 - Mannequin 10 -Nage PMT sur 1500 mètres ou Nage capelée sur 1000 mètres 11 -Plongée libre à 15 mètres 12 -RSE de 30 mètres	Coef. 2 1 1 2	
Sous-groupe 2 : Enseignement et technique à 50 mètres 13 - Descente et acte d'enseignement à 50 m Briefing Débriefing Acte d'enseignement 14 - Epreuve technique à 50 mètres Stabilisation et vidage de masque Assistance, remontée et retour surface	1 1 3 1 2	14 (6+8)
Total des coefficients	39	39

Nombre de points maximum : 780.

Nombre de points minimum : 390 (moyenne 10/20) sans note éliminatoire.



EPREUVES DE L'EXAMEN

GROUPE A — Epreuves théoriques

<u>1 – Epreuve d'anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur :</u> coefficient 4. Durée 1h30 Cette épreuve est destinée à contrôler les connaissances du candidat sur la physiologie spécifique au plongeur et sur les accidents à l'exclusion de la décompression, y compris la gestion de l'effort et les bases théoriques de l'entraînement physique.

Epreuve d'anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur

Epreuve d'anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur			
Connaissances théoriques	Commentaires et limites	Conditions de réalisation	
Les effets de la compressibilité des gaz sur l'organisme.	Connaissances anatomiques et physiologiques des différents organes sensibles aux variations de pression.	Le candidat doit connaître tous les cas possibles et plus particulièrement avoir des connaissances liées à la réalité et actualisées.	
Barotraumatismes : oreilles, sinus, dents, masque, poumons, estomac.	Utilisation de la loi de Mariotte. Effets de ces variations sur les organes.	Applications aux barotraumatismes. Connaissances anatomiques et physiologiques permettant d'établir les relations de causes à effets.	
La circulation sanguine.	Appareil circulatoire: Formes de transport des gaz. Les shunts, le Foramen Ovale Perméable (FOP). Reconstitution du trajet des bulles de gaz dans la circulation.	Réalisation de schémas limitée aux principes généraux. Utilisation de planches anatomiques muettes. Mise en relation précise entre les mécanismes et les symptômes.	
Système nerveux.	Connaissances limitées aux stricts rapports avec la plongée : - Perception proprioceptive de l'espace Effets des bulles de gaz sur le système nerveux.	Le candidat doit être capable d'établir précisément les rapports de causes à conséquences.	
La ventilation.	Anatomie de l'appareil ventilatoire. Mécanisme de la ventilation.	Connaître les organes impliqués dans la mécanique ventilatoire. Connaître les modifications de la ventilation en immersion.	
Echanges gazeux.	Echanges gazeux : Echanges d'azote (ou de gaz inerte), élimination alvéolaire du CO ₂ . Différentes formes de transport des gaz : différence entre forme dissoute et forme combinée.	Réalisation de schémas mettant en évidence les processus de transfert des gaz. Savoir différencier les formes de transport du CO ₂ et de l'O ₂ .	
L'oreille.	Audition et équilibre Modifications en plongée.	Etre capable de décrire et d'expliquer les différentes fonctions de l'oreille et leurs modifications en plongée.	
L'essoufflement: une perturbation de l'élimination du CO ₂ .	Production endogène du CO ₂ . Effets du CO ₂ exogène. Perturbations de l'élimination. Détection nerveuse du CO ₂ sanguin et effets sur la régulation de la ventilation.	Etablir avec précision la chronologie de l'apparition de l'essoufflement.	
Accidents toxiques.	Utilisation des règles de Dalton. Effets de la variation de la pression partielle des gaz utilisés en plongée.	Déterminer des limites de toxicité, calculs sur les mélanges. Le candidat doit être capable d'établir précisément les rapports de causes à conséquences.	



Epreuve d'anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur (suite)

Connaissances théoriques	Commentaires et limites	Conditions de réalisation
Accidents de l'apnée.	La syncope hypoxique. Profondeur = facteur aggravant. Effets de l'hyperventilation.	
La noyade.	Les différents stades de la noyade. Rester en rapport avec le contenu du RIFA Plongée.	Connaître les conséquences de l'eau avalée, de l'eau inhalée.
Adaptation à l'effort.	Régulations cardiaque et respiratoire. Le rôle du CO ₂ . Chémorécepteurs, centres nerveux, effecteurs. Les noms des voies ne sont pas exigés.	Le candidat doit être capable d'établir précisément les rapports de causes à conséquences. Possibilité de construire un schéma de principe de la régulation.
Les bases théoriques de l'entraînement physique.	L'ATP: réserve d'énergie universelle. Les trois filières de reconstitution de l'ATP. Limitation aux principes généraux à l'exclusion de toute notion de biochimie.	Savoir établir le rapport entre un type d'effort en plongée et la filière énergétique utilisée.
L'amélioration des performances.	Les types d'exercices destinés à améliorer les trois filières. Principes généraux de l'établissement d'un programme de préparation physique.	Possibilité d'établir un programme de séance ou un planning d'entraînement. Notions à relier avec la pédagogie spécifique avec ou sans scaphandre.
Le stress.	Modifications physiologiques liées au stress.	Connaître les principales modifications physiologiques liées au stress.
Le froid.	Mécanismes physiologiques de la thermorégulation : perception du froid, centres nerveux, vasomotricité et effets sur la diurèse, modifications hormonales, thermogenèse. Accidents liés au froid.	Le candidat doit essentiellement être capable d'établir les rapports de causes à conséquences.



<u>2 – Epreuve sur la décompression :</u> coefficient 4. Durée 1h30 Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat dans le domaine fondamental que constitue la fixation de l'azote (ou d'autres gaz inertes) dans l'organisme soumis à l'hyperbarie.

Enreuve sur la décompression

Connaissances théoriques	Commentaires et limites	Conditions de réalisation
oomaloodiiooo moonqaaa	Commentan de de immede	Conditions de l'editedien
Les transferts d'azote en hyperbarie.	Passage alvéole <-> sang / sang <-> tissus Hétérogénéité des tissus de l'organisme vis à vis de l'azote.	Connaître le principe de diffusion.
Modélisation de l'organisme :	Saturation et désaturation d'un compartiment (graphique). Notion de sursaturation critique.	Détermination d'une tension d'azote dans un compartiment (limité à des périodes entières). Détermination de la sursaturation
Modèle le plus utilisé : Haldane.	Profondeur de palier. Principe de la majoration.	critique. Détermination d'un compartiment directeur. Déterminer une profondeur de palier. Utilisation de graphiques.
Les avancées actuelles des	Principes généraux.	Connaître l'existence d'autres
connaissances sur la décompression.		modèles.
L'utilisation pratique des tables de plongée fédérales MN90.	Toutes utilisations possibles des tables (même des cas pratiques relativement improbables). L'objectif est d'évaluer la maîtrise de l'outil. et la compréhension des principes.	Savoir établir un profil de plongée à partir de l'utilisation des tables. Comprendre la démarche dans tous les cas possibles d'utilisation. Possibilité d'épreuves avec de multiples cas en temps limité.
L'utilisation de l'ordinateur de plongée et autres procédures de décompression.	Principe de fonctionnement à l'exclusion de toute notion sur l'électronique. Comparaison des paramètres des tables et de l'ordinateur. Les limites de l'utilisation. La cohabitation des procédures de décompression.	Savoir choisir la table ou l'ordinateur en fonction du type de plongée. Savoir identifier des erreurs d'utilisation et connaître les protocoles d'urgence. Connaître les règles de sécurité qui permettent de faire cohabiter des procédures différentes.
Les accidents de décompression.	Naissance des bulles pathogènes. Facteurs déclencheurs : SP, CO ₂ Circulation des bulles : bulles artérielles, shunts, FOP Localisation des bulles et symptômes. Manifestations plus rares de l'ADD. Facteurs favorisants. Prévention et traitements.	Le candidat doit être capable d'établir précisément les rapports de causes à conséquences.



<u>3 – Epreuve sur les aspects théoriques de l'activité :</u> coefficient 3 : Durée 1h30 Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances théoriques du candidat dans des aspects utilisables dans la pratique habituelle de l'activité.

Epreuve sur les aspects théoriques de l'activité

Epreuve sur les aspects theoriques de l'activité			
Connaissances théoriques	Commentaires et limites	Conditions de réalisation	
Applications de physique dans l'activité plongée Levages et flottabilité.	Cas aussi proches que possible de la réalité. Gestion d'une station de gonflage. Effets de la température.	Problèmes de physique pouvant porter sur l'interférence entre deux paramètres.	
Gonflage des blocs.	Autonomie. Gonflage de blocs Nitrox ou Trimix (aspects théoriques).		
Optique et acoustique.	Aucun calcul d'angle n'est demandé.	Commenter ou légender une	
Matériel.	Principes de fonctionnement des matériels individuels courants. Etude comparative. Principe de fonctionnement d'un compresseur et gestion des tampons éventuels. Pannes classiques. Aspects réglementaires concernant le matériel de plongée. Gestion d'un parc de matériel.	Commenter ou légender une planche. Bilan des forces. Construire un schéma de principe. Choix des caractéristiques d'un matériel en fonction d'un cahier des charges. Capacité à établir un diagnostic par rapport à une panne. (Sans faire double emploi avec l'épreuve orale de matériel.)	
L'activité de Directeur de Plongée.	Planification de l'activité journalière, planification d'un stage. Planification d'une formation pédagogique. Organisation de la plongée et plongées particulières (enfants, nuit,).	Capacité à construire un planning en fonction d'un cahier des charges. (Sans faire double emploi avec l'épreuve de pédagogie générale et organisationnelle.)	



<u>4 – Epreuve sur la cadre réglementaire de l'activité :</u> coefficient 1. Durée 45 min Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat en matière de réglementation, indispensables dans le cadre de ses prérogatives de MF 2.

Epreuve sur la cadre réglementaire de l'activité

Epret	ive sur la cadre réglementaire de l'a	T
Connaissances théoriques	Commentaires et limites	Conditions de réalisation
Connaissance des textes internationaux.	La CMAS : Organisation Fédérations affiliées Equivalences.	Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2.
Textes organisant le sport en France, plus particulièrement la plongée.	Lois, Code du Sport, décrets et arrêtés relatifs à la plongée. L'enseignement du sport : Bénévolat. Rôle de la Fédération.	Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2.
Textes organisant la vie associative.	Loi de 1901 et décrets.	Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2.
Les notions de responsabilité.	Responsabilité civile et pénale de l'enseignant bénévole et des personnes morales.	Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2.
Obligations légales, assurances.	Obligation de moyens. Obligation de résultats. Assurances obligatoires et facultatives.	Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2.
Règlements fédéraux.	Place de la FFESSM dans le cadre juridique, relations avec les partenaires. Statuts, organisation fédérale, règlement intérieur. Equivalences ou passerelles entre la FFESSM et les autres organisations. Certificats médicaux, cas général et cas particuliers. Structures Commerciales Agréées.	Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2.
Textes réglementaires sur le matériel de plongée et sur les stations de gonflage.		Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2.
Aspects réglementaires concernant les publics particuliers.	Limité à ce qui concerne l'activité.	Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2.
Où prendre l'information.	Manuel de Formation Technique. Mémento du plongeur. Sites web. Publications.	



<u>5 – Epreuve sur le matériel de plongée :</u> coefficient 2. Durée 20 min (Interrogation orale)

Cette épreuve ne doit pas faire double emploi avec les connaissances sur le matériel de l'épreuve 3 (Aspects théorique de l'activité). Elle doit être plus axée vers un contact direct avec le matériel : éclatés, matériel démonté, contact avec le compresseur, connaissances pratiques...

Epreuve sur le matériel de plongée

Connaissances théoriques	Commentaires et limites	Conditions de réalisation
Les stations de gonflage.	Identification des différentes parties et du trajet de l'air. Connaissance de la procédure de gonflage. Connaissance de l'entretien courant. Identification des symptômes d'une panne.	
Détendeurs.	Identification du principe du détendeur présenté. Identification des pièces sur un éclaté ou un matériel démonté. Procéder aux "petites interventions" courantes : changer un joint accessible, monter un direct système ou un manomètre. Etablir un diagnostic de panne en fonction d'un dysfonctionnement. Détermination des avantages et inconvénients des différents types de matériels : conseils d'achat.	Commentaires oraux face à un matériel réel. Contact direct avec du matériel ou des planches représentatives. Eventuellement manipulation.
Robinetterie et bloc.	Entretien courant. Changement d'un joint. DIN ou étrier : avantages, inconvénients.	
Equipement individuel du plongeur hors celui ci-dessus.	Présentation et fonctionnement du matériel présenté ou personnel.	
Démarche de choix.	Critères de choix d'un matériel dans la gestion d'un parc ou pour l'utilisation individuelle.	Principes, avantages, inconvénients, limites d'utilisation.

Groupe B — Epreuves pédagogiques

Les candidats sont autorisés à utiliser le MFT pour préparer leur sujet pendant les épreuves pédagogiques.

<u>6 – Epreuve sur les connaissances en pédagogie générale, appliquée et organisationnelle :</u> coefficient 3 Cette épreuve consiste à exposer ses compétences en pédagogie générale ainsi que dans la planification et l'organisation d'une formation de cadres, dans le respect de la réglementation, puis, sous forme d'entretien, de justifier ses choix pédagogiques, matériels, humains...

Le sujet de l'exposé est tiré au sort par le candidat parmi une liste de questions établies par le jury responsable de l'épreuve.

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet et de 10 minutes maximum pour l'exposer. Le jury dispose ensuite de 20 minutes maximum pour poser d'éventuelles questions et permettre au candidat d'y répondre.



7 - Epreuve sur la pédagogie pratique (avec et sans scaphandre) : coefficient 4

Cette épreuve repose sur l'une ou l'autre des situations suivantes :

■-1^{er} cas :

Le candidat démontre à un groupe de stagiaires moniteurs la façon dont doit être conduite une séance de formation à la plongée dans l'eau avec un ou plusieurs élèves, elle est accompagnée de conseils, remarques ou consignes préalables à l'immersion que la nature de la séance peut, éventuellement, rendre nécessaires.

Du point de vue technique, les élèves mis à la disposition des stagiaires moniteurs peuvent aller du plongeur débutant ayant déjà utilisé un scaphandre autonome à l'air jusqu'au plongeur préparant les épreuves du brevet de Guide de Palanquée – Niveau 4.

Apprentissage ou perfectionnement d'un exercice particulier ou d'un groupe d'exercices, préparation aux épreuves des différents brevets FFESSM (à l'exclusion des épreuves sans scaphandre de ces brevets) plongée d'exploration, plongée d'entraînement (ex. : apprentissage de l'orientation), etc...

■-2ème cas

Le candidat démontre à un groupe de stagiaires moniteurs la façon dont doit être conduite une séance de formation faite à un ou plusieurs élèves débutants, le mot débutant signifiant un élève sachant nager. Elle concerne la pédagogie d'initiation à la plongée en scaphandre (baptême de plongée), mais elle comprend aussi l'enseignement des techniques préparatoires à l'immersion sans scaphandre (locomotion sans appareil, technique du canard, plongée en apnée par petits fonds, palmage, procédés d'accoutumance, tests d'aisance dans l'eau, progression d'exercices préparatoires, etc.).

Elle comporte:

L'exposé des principes de base de la plongée (fautes à éviter, prévention des accidents possibles, règles de sécurité, premiers signaux du code de communication, etc.).

L'utilisation pratique du matériel (principes succincts de fonctionnement, montage et démontage du détendeur sur le bloc, manière concrète de s'équiper, réserve, etc.).

L'équipement des débutants.

La mise à l'eau des débutants.

Le sujet de l'exposé est tiré au sort par le candidat parmi une liste de questions établies par le jury responsable de l'épreuve.

Les conditions d'exécution de la séance sont définies au candidat par le jury responsable de cette épreuve, dès que le candidat a tiré son sujet. Elles peuvent imposer ou pas un passage effectif dans l'eau.

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet. La présentation du sujet par le candidat suivie des éventuelles questions du jury ne doit pas excéder 30 minutes.

8 - Epreuve sur la pédagogie théorique : coefficient 4

Le candidat démontre à un groupe de stagiaires moniteurs la façon de faire un exposé à des élèves dont le niveau technique peut être celui du débutant complet jusqu'à celui du plongeur préparant le brevet de Guide de Palanquée.

Le candidat doit démontrer ses qualités pédagogiques de formateur de cadres, c'est-à-dire son aptitude à enseigner à autrui la meilleure façon de transmettre des connaissances à des élèves.

Le niveau des élèves auxquels cet exposé est supposé s'adresser, est défini au candidat par le jury responsable de l'épreuve.

Le sujet de l'exposé est tiré au sort par le candidat parmi une liste de questions établies par le jury responsable de l'épreuve et portant sur le programme suivant :

Principales lois physiques régissant la plongée.

Le scaphandre et son fonctionnement.

L'équipement.

La préparation à la plongée.

La technique individuelle du plongeur.

Les tables de plongée fédérales FFESSM - MN90et la décompression.

La plongée en collectivité.

L'anatomie, la physiologie et les accidents.

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet. La présentation du sujet par le candidat suivie des éventuelles questions du jury ne doit pas excéder 30 minutes.



Groupe C — Epreuves pratiques

Les candidats titulaires du DE-JEPS sont dispensés de ce groupe d'épreuves.

Préambule

Ces épreuves, au nombre de 6, comportent des épreuves avec palmes, masque, tuba, ceinture de lest et vêtement isothermique, des épreuves avec équipement du scaphandre autonome. Pour toutes les épreuves pratiques aquatiques, le candidat doit être équipé de la même paire de palmes et du même masque.

L'épreuve N° 10 se détermine pour l'ensemble des candidats après tirage au sort par le jury entre une nage PMT sur 1500 mètres et une nage capelée sur 1000 mètres.

Pour les épreuves n° 9, 10 (si le sort a désigné la nage sur 1500 mètres) et 11, quand certaines conditions de température de l'eau sont réunies, le candidat peut choisir d'adopter pour l'ensemble des 3 épreuves l'équipement minimum suivant :

- Soit la partie supérieure d'un vêtement isothermique avec cagoule et le lestage annulant sa flottabilité, si la température de l'eau est inférieure à 18 °C.
- Soit un maillot de bain si la température de l'eau est égale ou supérieure à 18 °C.

Pour les épreuves n° 10 (si le sort a désigné la nage capelée sur 1000 mètres), 12, 13 et 14, le candidat a le libre choix de la capacité du bloc qu'il utilise pour chaque épreuve, 12 ou 15 litres, dans la mesure des possibilités du centre organisateur de l'examen. Autrement dit, il peut par exemple choisir un bloc de 15 litres pour les épreuves 13 et 14 et un bloc de 12 litres pour les autres épreuves. Toutefois, pour chacune des épreuves il doit être équipé du même vêtement isothermique et du lestage approprié pour évoluer en poids apparent nul à la profondeur de 3 mètres.

Pour les épreuves 13 et 14 :

C'est le même instructeur désigné à l'avance qui joue le rôle de l'élève dans l'épreuve 13 et le rôle de l'assisté dans l'épreuve 14. C'est sur lui exclusivement que doit intervenir le candidat durant les phases d'enseignement et d'assistance.

Ceci dit, afin d'évaluer la capacité du candidat à gérer une palanquée lors des phases d'accès au fond et de retour surface à l'occasion d'une incursion en zone profonde, les instructeurs composant le jury doivent être pris en compte dans l'eau par le candidat de la manière suivante :

Durant l'épreuve 13 les deux instructeurs doivent être considérés comme membres de la palanquée et pris en compte depuis la mise à l'eau jusqu'à la stabilisation à 50 mètres, en passant par la phase de descente. En revanche, seul l'instructeur désigné à l'avance doit être pris en compte durant la phase d'enseignement.

L'intervalle entre la fin de l'épreuve 13 et le début de l'épreuve 14 ne donne pas lieu à évaluation et ne nécessite pas de prise en compte particulière des instructeurs par le candidat.

Durant l'épreuve 14 seul l'instructeur désigné à l'avance doit être pris en compte du début de l'épreuve technique jusqu'au signe « fin d'exercice ». Les deux instructeurs doivent ensuite être pris en compte de la fin de l'intervention jusqu'au retour au bateau, en passant par la sécurisation de l'approche surface (notamment la sortie du parachute) et la gestion de la décompression.



9 - Epreuve du mannequin : coefficient 2

Cette épreuve consiste à réaliser, équipé de palmes, masque et tuba, le parcours défini par le jury (point de départ, passages obligés, point d'arrivée).

- Nager en surface sur une distance de 200 mètres.
- Descendre récupérer le mannequin immergé sur un fond de 10 mètres, le ramener en surface et effectuer le signal de détresse.
- Le temps mis pour effectuer les 200 mètres, récupérer le mannequin et le ramener en surface doit être inférieur à 5 minutes 20 secondes.
- Remorquer le mannequin, les voies respiratoires hors de l'eau, sur une distance de 100 mètres.
- Le candidat doit maintenir le mannequin, les voies aériennes hors de l'eau en utilisant une prise et une tenue du mannequin applicable à une victime réelle, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos.
- Le candidat ne dispose que d'une seule tentative pour réaliser l'épreuve dans sa totalité. Toutefois, si le candidat échoue dans la récupération du mannequin, il peut faire une seconde tentative, le chronomètre n'étant pas arrêté.

Nota

Un mannequin réglementaire adulte et homologué type «FFSS» (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme), agréé par la jeunesse et sports pour les épreuves de sauvetage aquatique devra être impérativement utilisé (poids apparent de 1,500 kg).

Notation

La notation est faite sur les bases suivantes :

1) Parcours de 200 mètres en PMT + temps de recherche du mannequin (15 points).

Le temps est mesuré depuis le top de départ jusqu'à l'émersion des voies aériennes du mannequin.

_ ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '	·
Temps en min.s	Nb de points
Inférieur à 3.00	15
de 3.00 à 3.09	14
de 3.10 à 3.19	13
de 3.20 à 3.29	12
de 3.30 à 3.39	11
de 3.40 à 3.49	10
de 3.50 à 3.59	09
de 4.00 à 4.09	08
de 4.10 à 4.19	07
de 4.20 à 4.29	06
de 4.30 à 4.39	05
de 4.40 à 4.49	04
de 4.50 à 4.59	03
de 5.00 à 5.09	02
de 5.10 à 5.19	01
supérieur à 5.19	éliminé(e)

2) Signal de détresse.

Fait 2 points Mal fait 1 point Non fait 0 point



3) Parcours de 100 mètres avec remorquage du mannequin.

Le temps est mesuré depuis l'émersion des voies aériennes du mannequin jusqu'au point d'arrivée.

a) Temps de remorquage sur 100 mètres

Nb de points
10
09
08
07
06
05
04
03
02
01
00

4) Tenue du mannequin : de 0 à 13 points

Le candidat doit maintenir le mannequin, les voies aériennes hors de l'eau en utilisant une prise et une tenue du mannequin applicable à une victime réelle, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos.

Un temps total d'immersion de la face du mannequin durant le remorquage supérieur à 20 secondes est éliminatoire.

Epreuve du mannequin

Capacités évaluées	Description	Réalisation
Démontrer la capacité à enchaîner une nage, une apnée, puis une démonstration technique de récupération d'un mannequin et son tractage en surface.	Le lest ne permet pas au plongeur de couler sur une expiration forcée. L'atelier est balisé avec deux bouées. Le mannequin est immergé sous l'une d'entre elles a - 10 mètres. Les virages de la nage et du tractage s'effectuent autour de ces bouées sauf conditions particulières. Le mannequin doit être maintenu la face hors de l'eau, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos. La sécurité pendant l'apnée et la recherche du mannequin est assurée par un plongeur en scaphandre. Si le candidat échoue dans la récupération du mannequin, il peut faire une seconde tentative le chronomètre n'étant pas arrêté.	Effectuer un parcours de 200 mètres, aller chercher un mannequin de 1,5 Kg de poids apparent à une profondeur de - 10 mètres, le remonter à la surface et le remorquer sur une distance de 100 mètres. Le temps mis pour effectuer le 200 mètres et la recherche du mannequin jusqu'à son retour en surface ne doit pas dépasser les 5 minutes 20 secondes. 15 points sont attribués à la nage et à la recherche du mannequin en fonction d'un barème de temps. 2 points sont attribués au signal de détresse. 10 points sont attribués au temps de tractage du mannequin. 13 points sont attribués à la tenue du mannequin qui doit effectuer le parcours les voies aériennes hors de l'eau. Le total sur 40 points ainsi obtenu est à diviser par deux avant de l'affecter de son coefficient.



10 - Epreuve de nage : coefficient 1

(tirage au sort par le jury en début d'examen entre A et B)

<u>A - Epreuve de nage en surface sur une distance de 1500 mètres à l'aide des palmes, masque et tuba</u>
Les candidats partent ensemble et effectuent un parcours déterminé de 1500 mètres.
Le lestage est celui utilisé pour l'épreuve n° 11 de plongée libre à 15 mètres.
Une notation est effectuée suivant le barème ci-après pour un temps total :

Notation

Barème Homn Temps en min		arème Femmes ote	Temps en min.s
inférieur à 18.3 de 18.31 à 19. de 19.01 à 19. de 19.31 à 20. de 20.01 à 21. de 21.01 à 22. de 22.01 à 23. de 23.01 à 24. de 24.01 à 25. de 25.41 à 25. de 26.41 à 27. de 27.41 à 28. de 29.11 à 29. de 29.11 à 29. de 30.01 à 30. de 30.31 à 31. de 31.11 à 32.	30 00 30 00 00 00 00 00 50 40 40 40 40 40 40 40 40 00 30 10 00 00	20 19 18 17 16 15 14 13 12 11 10 09 08 07 06 05 04 03 02	inférieur à 20.00 de 20.01 à 20.30 de 20.31 à 21.00 de 21.01 à 21.30 de 21.31 à 22.30 de 22.31 à 23.30 de 23.31 à 24.30 de 25.31 à 26.20 de 26.21 à 27.10 de 27.11 à 28.10 de 29.11 à 30.00 de 30.01 à 30.40 de 30.41 à 31.10 de 31.11 à 31.30 de 30.31 à 32.00 de 32.01 à 32.40 de 32.41 à 33.30
de 32.01 à 33. supérieur à 33		01 00	de 33.31 à 34.30 supérieur à 34.30



B - Epreuve de nage en surface sur une distance de 1000 mètres, scaphandre capelé

Les candidats portent un scaphandre, respirent au tuba, se déplacent en nage ventrale, partent ensemble et effectuent un parcours déterminé de 1000 m.

Le candidat ne doit pas se servir du scaphandre qu'il porte, ni s'aider de ses bras. L'épreuve doit être effectuée en nage ventrale. Le lestage utilisé est celui qui correspond à la pesée convenable du candidat, son équipement est le même que celui qu'il utilise pour les épreuves en scaphandre.

Une notation est effectuée suivant le barème ci-après pour un temps total :

Notation

Barème Hommes Temps en min.s	Note	Barème Femmes Temps en min.s
inférieur à 16.30 de 16.31 à 17.00 de 17.01 à 17.30 de 17.31 à 18.00 de 18.01 à 18.30 de 18.31 à 19.00 de 19.01 à 19.40 de 19.41 à 20.20 de 20.21 à 21.10 de 21.11 à 22.00 de 22.01 à 22.50 de 22.51 à 23.40 de 23.41 à 24.20 de 24.21 à 24.50 de 24.51 à 25.20 de 25.21 à 25.40 de 25.41 à 26.00 de 26.01 à 26.30 de 26.31 à 27.10 de 27.11 à 28.00	20 19 18 17 16 15 14 13 12 11 10 09 08 07 06 05 04 03 02	inférieur à 18.30 de 18.31 à 19.00 de 19.01 à 19.30 de 19.31 à 20.00 de 20.01 à 20.30 de 20.31 à 21.00 de 21.01 à 21.40 de 21.41 à 22.20 de 22.21 à 23.10 de 23.11 à 24.00 de 24.01 à 24.50 de 24.51 à 25.40 de 25.41 à 26.20 de 26.21 à 26.50 de 26.51 à 27.20 de 27.21 à 27.40 de 27.41 à 28.00 de 28.01 à 28.30 de 28.31 à 29.10 de 29.11 à 30.00
supérieur à 28.00	00	supérieur à 30.00

Epreuve de nage

_pg.		
Capacités évaluées	Description	Réalisation
Démontrer la capacité à fournir un effort en surface.	,	En combinaison, lest et PMT effectuer un parcours chronométré sur une distance de 1500 mètres.
Démontrer la capacité à fournir un effort en surface équipé d'un scaphandre.		En combinaison, lest, PMT et scaphandre gréé capelé, bouteille ouverte, effectuer un parcours chronométré sur une distance de 1000 mètres.



11 - Epreuve de plongée libre à 15 mètres de profondeur : coefficient 1

Au signal du jury, le candidat descend en apnée jusqu'au niveau de l'examinateur dont le masque est à 15 m, lui fait face, s'identifie et remonte.

Par mesure de sécurité, à l'émersion, le candidat reste quelques instants sous contrôle du jury.

Epreuve de plongée libre à 15 mètres de profondeur

Capacités évaluées	Description Description	Réalisation
Démontrer une technique et une capacité suffisantes à la réalisation d'une apnée.	Le fond est supérieur à 15 mètres. Le tuba ne doit pas être en bouche à la sortie. Un temps d'apnée supérieur à 1 minute 30 secondes n'apporte pas de points de bonification.	Pas d'hyperventilation préalable. Après une immersion en canard le candidat descend légèrement plus bas que l'instructeur qui est à -15 mètres. Il se stabilise devant celui-ci, répond à son signe OK, lui communique son numéro et commence sa remontée. Il se stabiliser dans la zone des - 3 mètres et effectue un tour d'horizon. Dès qu'il fait surface le candidat effectue le signe OK, donne son nom ou numéro à haute voix en direction du bateau puis revient à celui-ci. Les critères de l'évaluation sont : l'efficacité du canard, la durée de l'apnée, la verticalité des trajets en immersion et la maîtrise des différentes phases de la remontée.



<u>12 – Epreuve de démonstration technique d'une remontée sans embout (RSE) de 30 mètres :</u> coefficient 2 La notation est faite sur les bases suivantes :

Epreuve de démonstration technique d'une remontée sans embout (RSE) de 30 mètres

Capacités évaluées	Description	Réalisation
Démontrer la capacité à maîtriser la technique permettant de remonter de -30 mètres à -3 mètres sans embout en bouche.	Cette épreuve démontre, avec d'autres, la capacité du candidat à maîtriser sa ventilation et à gérer son stress dans diverses situations. Sont déclarées éliminatoire : Reprise du détendeur en cours de remontée. Une durée totale de la remontée de -30 mètres à -3 mètres inférieure à 1minute. Tout instructeur membre du jury et participant à l'évaluation de cette épreuve se réserve le droit d'interrompre toute remontée pouvant mettre en cause la sécurité.	Avant le début de l'épreuve, au fond, vérifier que le SGS est vide. Pas d'hyperventilation préalable. A la demande de l'instructeur au fond, enlever l'embout sans délai et le garder à la main. Après un début d'expiration, commencer la remontée. Le départ peut être effectué en pleine eau. Le début de la remontée peut être assez rapide. Reprendre le plus rapidement possible la vitesse préconisée pour la décompression (comprise entre 10 et 17 mètres/minute). Effectuer un net ralentissement dans l'espace 0 - 6 mètres et un arrêt franc à -3 mètres. Effectuer un tour d'horizon en maintenant le niveau d'immersion avant de remettre le détendeur en bouche. Ne rejoindre la surface que sur le signe de l'instructeur avec l'embout en bouche. Les paliers éventuels s'effectuent obligatoirement en binôme.

Une durée totale de remontée de 30 à 3 m inférieure à 1 minute est éliminatoire.



13 - Epreuve de descente et acte d'enseignement à 50 m : coefficient 5

Répartition du coefficient 5 :

Pour le briefing : coef. 1
 Pour le débriefing : coef. 1
 Pour l'acte d'enseignement : coef. 3

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une séance de formation à la plongée réalisée au 1^{er} degré pour un élève dans la zone 40 - 60 m, accompagnée de conseils, remarques ou consignes préalables à l'immersion que la nature de la séance peut éventuellement rendre nécessaires.

Les sujets à traiter portent sur l'apprentissage ou le perfectionnement des compétences préparant aux qualifications PE60, Niveau 3 (PA60) ou MF2.

Le thème, les conditions d'exécution et le niveau des élèves auquel s'adresse la séance sont définis par un sujet tiré au sort par le candidat dans une liste de sujets différents élaborée par le jury. Celui-ci peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.

Le candidat dispose de 10 minutes pour préparer son sujet et de 10 minutes pour réaliser son briefing avant l'immersion.

Il dispose de 10 minutes pour réaliser son débriefing à l'issue de la plongée.

L'épreuve se découpe en cinq étapes successives, au cours desquelles les instructeurs doivent être pris en charge par le candidat selon les directives indiquées dans le préambule relatif au Groupe C :

1) A quai ou sur le bateau :

Tirage et préparation d'un sujet d'enseignement dans la zone des 40 à 60 mètres.

2) A quai ou sur le bateau :

Désignation de l'instructeur « actif » durant les épreuves 13 et 14. Il est le seul à jouer le rôle de l'élève durant le briefing (mais le briefing est exposé aux deux instructeurs) et dans l'eau au cours de l'épreuve 13, puis celui de l'assisté à l'épreuve 14, et enfin de nouveau celui de l'élève au débriefing de l'épreuve 13.

L'instructeur préalablement désigné joue seul le rôle de l'élève, tandis que l'instructeur « observateur » » joue un rôle passif et n'est concerné que par les directives d'organisation et de sécurité de la séance.

Au minimum, deux situations pédagogiques doivent être proposées à 50 mètres par le candidat à son élève durant le briefing, dans le but de démontrer sa capacité à mettre en place une progression pédagogique cohérente.

3) Passage à l'eau, descente et stabilisation à 50 mètres, cette épreuve se déroule en pleine eau sur un fond de plus de 50 mètres :

Le candidat doit descendre en position d'enseignant et se stabiliser à 50 mètres, en prenant en charge les deux plongeurs en formation durant la descente et la stabilisation.

Aucun problème particulier ne doit être proposé par les instructeurs, qui miment la descente que des élèves ayant tous deux le niveau précisé par le sujet tiré effectuent habituellement jusqu'à cette profondeur, avec les qualités, les défauts et les problèmes connus et couramment rencontrés à ce niveau.

4) A 50 mètres exécution de l'acte d'enseignement :

Le candidat effectue l'acte d'enseignement prévu au briefing sur l'instructeur préalablement désigné, avec remédiations éventuelles et gestion de la sécurité dans cette zone de profondeur.

Le candidat doit se maintenir impérativement à cette profondeur (stabilisation obtenue à l'aide des palmes et/ou de la bouée de stabilisation) et veiller à ce que son élève s'y maintienne également pendant toute la durée de l'épreuve, sauf évidemment lorsque le sujet traite d'une remontée vers la surface. Au cas où le sujet tiré implique l'enseignement d'une remontée vers la surface, le candidat doit impérativement y mettre fin avant d'arriver à la profondeur de 35 mètres, même s'il a choisi de proposer une remontée complète dans son briefing.

Durant cette étape, le deuxième instructeur joue strictement un rôle d'observateur et n'a pas à être pris en compte par le candidat.

Nota

Une durée maximale de 10 minutes entre l'immersion et la fin de l'acte d'enseignement doit être impérativement respectée.

L'instructeur a toute latitude pour reprendre la main afin de mettre fin à la situation s'il estime que de façon évidente elle est appelée à dépasser ces 10 minutes.

L'épreuve N° 14 vient prendre place entre les étapes « 4 » et « 5 ».



5) Après le retour en surface, débriefing :

Le candidat fait son débriefing au jury sur les exercices réalisés au fond.

Ce débriefing devra permettre au candidat de démontrer de réelles capacités d'observation, d'analyse, de mémorisation et de proposition de remédiations permettant à son élève de progresser les fois prochaines (comportement, technique, matériel, etc...).

Epreuve de descente et acte d'enseignement à 50 m

Epreuve de descente et acte d'enseignement à 50 m		
Capacités évaluées	Description	Réalisation
Démontrer la capacité à avoir un équipement adapté à la pratique.	Le candidat doit démontrer sa capacité à être un exemple pour les autres plongeurs. Son équipement, parfaitement entretenu doit être conforme à la réglementation en vigueur.	Si le jury estime que le matériel utilisé par le candidat est de nature à mettre en danger autrui ou lui-même il peut lui interdire la participation à l'épreuve.
Démontrer la capacité à réaliser le briefing d'une action de formation en zone profonde.	Un des deux instructeurs est désigné avant le briefing pour jouer le rôle de l'élève. Le briefing s'adresse en partie à lui pour la partie « pédagogie » et en partie aux deux instructeurs pour les parties « organisation » et « sécurité ».	Le candidat tire un sujet traitant de l'enseignement au 1 ^{er} degré de compétences de plongeur enseignées dans la zone 40 - 60 m. Il dispose de 10 minutes pour préparer, et de 10 minutes pour réaliser son briefing.
	 Présenter l'objectif de l'action de formation. Présenter le déroulement de l'action de formation. Définir les éducatifs pertinents en fonction du sujet. Préciser clairement les attendus de 1^{er} degré : progression, critères d'évaluation, moyens donnés à l'élève, conditions de réalisation, etc 	la descente et la stabilisation à 50 mètres, d'autre part les conditions de fin de remontée après l'épreuve 14 et de retour en surface puis au bateau doit s'adresser aux deux instructeurs. La partie du briefing concernant l'acte pédagogique lui-même s'adresse au seul instructeur désigné pour jouer le rôle de l'élève.
	 Evaluer les risques liés à cette action de formation et mettre en place les conditions de sécurité adéquates. Proposer un déroulement de séance adapté au niveau de ses élèves et mettre en place une organisation cohérente. Adapter sons discours au niveau et aux capacités réelles et actuelles de ses élèves. 	Le candidat doit proposer au minimum deux situations pédagogiques à 50 mètres dans son briefing, dans le but de démontrer sa capacité à mettre en place une progression pédagogique cohérente par rapport au sujet tiré.



Epreuve de descente et acte d'enseignement à 50 m (suite)

Capacités évaluées	Description	Réalisation
Démontrer la capacité à descendre en position d'enseignant de façon adaptée au niveau de ses élèves jusqu'à la profondeur de 50 mètres et à y stabiliser la	Les deux instructeurs membres du jury jouent le rôle de deux élèves de même niveau (celui du sujet tiré par le candidat) que le candidat doit prendre en charge durant la phase de descente et de stabilisation à 50 mètres. Le candidat devra démontrer sa capacité à : - Accompagner des élèves en formation jusqu'à la zone des 50 mètres. - Observer, détecter, prendre en compte et au besoin corriger les petits problèmes rencontrés par son élève à la descente ou lors de la stabilisation. - Prendre en charge la sécurité de la descente et de la stabilisation à la profondeur de 50 mètres. - Adapter son comportement au niveau et aux capacités réelles et actuelles de ses élèves.	Il ne s'agit pas d'une démonstration technique de descente dans le bleu, mais d'une descente en pleine eau jusqu'à 50 mètres en accompagnant deux élèves en formation. En ce sens la perfection du geste technique (technique d'immersion, position individuelle, verticalité de la descente) réalisé par le candidat n'est pas ce qui est recherché en premier lieu. La descente s'effectue en pleine eau sur un fond de plus de 50 mètres et sans repère
Continu page suivante	Continu page suivante	Continu page suivante



Epreuve de descente et acte d'enseignement à 50 m (suite)

Capacités évaluées	Description	Réalisation
		Eventuellement, un arrêt et/ou un redressement peuvent s'avérer nécessaires au cas où un instructeur simule un problème à la descente, étant entendu que ce problème doit faire partie des problèmes connus et couramment rencontrés avec des élèves de ce niveau et qu'il soit en rapport direct avec la réalité. Ce problème devra donc être rapidement résolu conjointement par le candidat et l'instructeur, chacun dans son rôle respectif, afin que la descente puisse se poursuivre sans perte de temps. La simulation par l'instructeur d'un problème nécessitant une intervention plus poussée est hors de propos à ce stade.
		Un soin particulier doit être accordé à la stabilisation afin de ne pas dépasser la profondeur plancher. Là encore, les problèmes simulés par les instructeurs doivent faire partie des problèmes connus et couramment rencontrés avec des élèves de ce niveau et doivent être en rapport direct avec la réalité, sans exagération ni dans le comportement ni dans la durée de stabilisation.
Démontrer la maîtrise de sa ventilation dans l'espace 40 – 60 mètres.	Le candidat doit démontrer sa capacité à faire en sorte que l'essoufflement ne survienne jamais dans les conditions usuelles de pratique à cette profondeur.	Elle doit être vérifiée dans l'ensemble des situations dans l'espace 40 - 60 mètres en pleine eau.
Démontrer la maîtrise de la stabilisation grâce à la gestion du SGS et du poumon ballast.	Le candidat doit démontrer sa capacité à toujours maintenir sa stabilisation dans les conditions usuelles de pratique à cette profondeur.	Vérifiée dans l'ensemble des situations et plus particulièrement à-50 mètres en pleine eau. Un palmage léger est acceptable. Le critère essentiel de réalisation est le maintien de la profondeur.
Démontrer sa capacité à maintenir le niveau d'immersion de la palanquée.	Suite à la stabilisation initiale à 50 mètres, le deuxième instructeur reprend son rôle d'observateur et n'a donc plus à être pris en compte par le candidat. Le candidat doit démontrer sa capacité à éviter les variations de profondeur trop importantes du candidat « enseignant » et de l'instructeur « élève ».	Une réaction calme, rapide et adaptée à la perte du niveau d'immersion est attendue. Respect de la profondeur. Les variations de niveau ne doivent pas excéder + ou - 2 mètres.



Epreuve de descente et acte d'enseignement à 50 m (suite)

Capacités évaluées	Description	Réalisation
Démontrer la capacité à mener un acte d'enseignement à 50 mètres.	C'est sur l'instructeur désigné à l'avance que doit se concentrer exclusivement l'attention du candidat durant la phase d'enseignement à 50 mètres, même si plusieurs instructeurs sont dans l'eau au même moment pour participer à l'évaluation. Le candidat devra démontrer sa capacité à : - Observer, détecter, prendre en compte et au besoin remédier aux problèmes rencontrés par son élève durant la réalisation des éducatifs demandés Respecter et faire respecter le planning de la séance et la durée de réalisation définis au briefing, et notamment le temps fond maximum de 10 minutes Au besoin réguler le contenu de la séance Prendre en charge la sécurité de l'acte d'enseignement et du séjour à 50 mètres Adapter son comportement au niveau et aux capacités réelles et actuelles de son élève.	Les difficultés simulées par l'instructeur qui joue le rôle de l'élève doivent correspondre à des problèmes connus et couramment rencontrés avec des élèves de ce niveau. Ils doivent rester réalistes dans leur exécution. Au cas où le sujet tiré implique l'enseignement d'une remontée vers la surface, le candidat doit impérativement y mettre fin avant d'arriver à la profondeur de 35 mètres, même s'il a choisi de proposer une remontée complète dans son briefing. Il ne lui sera bien entendu pas tenu rigueur de cet arrêt non prévu dans son briefing mais imposé par ce texte pour des raisons de sécurité, à condition bien entendu que la remontée complète constitue un choix pédagogique cohérent par rapport au sujet tiré. Au besoin, les instructeurs pourront lui rappeler ce point avant l'immersion, au moment du tirage du sujet. En fin de réalisation de sa séquence pédagogique, le candidat indique qu'il a terminé par le signe « fin d'exercice ». A ce moment, l'instructeur doit à son tour mettre clairement fin à cette épreuve N° 13 par le signe « fin d'exercice », avant le recalage éventuel à 50 mètres et la réalisation de l'épreuve N° 14 (Epreuve technique à 50 mètres). Cette phase séparant les deux épreuves 13 et 14 doit être réalisée sans perte de temps et ne donne pas lieu à évaluation.



Epreuve de descente et acte d'enseignement à 50 m (suite)

Capacités évaluées	Description	Réalisation
Démontrer la capacité à réaliser le débriefing de l'action de formation.	Le débriefing s'adresse principalement à l'instructeur désigné à l'avance.	Le candidat dispose de 10 minutes pour réaliser son débriefing.
	Le candidat devra démontrer sa capacité à : - Avoir mémorisé le déroulement de la séquence au fond, et avoir analysé judicieusement les prestations de son élève. - Exposer clairement à son élève les points positifs comme les points restant à améliorer. - Communiquer clairement à son élève les moyens d'améliorer sa prestation la prochaine fois. - Adapter son discours au niveau et aux capacités réelles et actuelles de son élève.	Tous les éléments du débriefing concernant d'une part la descente et la stabilisation à 50 mètres, d'autre part les conditions de fin de remontée après l'épreuve N° 14 et de retour en surface puis au bateau doivent s'adresser aux deux instructeurs. Les éléments du débriefing concernant l'acte pédagogique lui-même s'adressent au seul instructeur désigné pour jouer le rôle de l'élève.

14 - Epreuve technique à 50 mètres : coefficient 3

Répartition du coefficient 3 :

Stabilisation et vidage de masque : coef. 1
 Intervention, remontée et retour surface : coef. 2

Il s'agit d'une épreuve dissociée de la précédente dans l'eau, durant laquelle le candidat devra démontrer son aisance, ainsi que ses capacités de plongeur encadrant qui doit prendre en compte une situation d'urgence nécessitant une intervention à un plongeur en difficulté d'un niveau technique moindre, pour aider ensuite sa palanquée à rejoindre la surface en sécurité, en gérant la décompression, le retour en surface, puis le retour au bateau.

Elle débute suite à l'étape « 4 » de l'épreuve N° 13 et dans les conditions de profondeur, de stabilisation, etc... décrites plus haut.

L'épreuve se découpe en trois étapes successives, au cours desquelles les instructeurs doivent être pris en charge par le candidat selon les directives indiquées dans le préambule relatif au Groupe C :

1) Démonstration d'aisance et de maîtrise de la stabilisation :

Vidage de masque sur le signe de l'instructeur préalablement désigné...

2) Gestion d'une situation d'urgence :

Elle s'engage à l'initiative de l'instructeur, qui propose un signe ou une situation qui nécessite d'engager une intervention et une remontée vers la surface. La situation est appelée à évoluer en cours de remontée.

Ce signe ou cette situation de départ peut relever, au choix du jury, d'un simple signe « ça ne va pas » comme de tout autre signe ou situation qui puisse offrir la possibilité de proposer une évolution en cours de remontée

Cette évolution peut déboucher vers tout autre type de problème tel que panne d'air, essoufflement, stress, etc... mais dans tous les cas les situations comme leur enchaînement doivent rester réalistes et plausibles.

L'instructeur peut mettre fin à la situation d'assistance (sur un signe clair de « fin d'exercice ») à la profondeur de son choix en cours ou en fin de remontée, au plus tard à l'arrivée en zone de paliers.

3) Gestion de la fin de remontée et du retour jusqu'au bateau :

A partir du signe « fin d'exercice » de l'étape précédente, le candidat doit prendre en charge la palanquée depuis l'éventuelle poursuite de la remontée jusqu'au premier palier, puis lors de la décompression qu'il doit gérer. Il doit également assurer le retour de tous en surface puis au bateau. Une attention particulière est accordée à la gestion de la sécurité à tout instant tel que vitesse de la fin de remontée, sortie du parachute, détermination de la décompression en prenant les paramètres de chacun en compte, réalisation des paliers, communication, sortie de l'eau, retour au bateau...

Dans tous les cas, si une vitesse d'extraction rapide est tolérée en début de remontée, voire même encouragée dans les premiers mètres, la vitesse de remontée doit être définitivement maîtrisée au plus tard à l'arrivée à 40 mètres.



Epreuve technique à 50 mètres

Capacités évaluées	Description	Réalisation
masque.	Le même instructeur que celui désigné à l'avance pour l'épreuve N° 13 est le seul interlocuteur sur qui doit se concentrer l'attention du candidat, même si plusieurs instructeurs sont dans l'eau au même moment pour participer à l'évaluation. Le candidat doit démontrer sa capacité à réaliser l'exercice rapidement, sans précipitation et sans stress, tout en maintenant son niveau d'immersion sans prendre de repère sur un instructeur.	Après recalage éventuel à 50 mètres suite à l'épreuve N° 13, l'instructeur désigné à l'avance indique clairement le début de l'épreuve au candidat à l'aide d'un signe. Le candidat retire complètement son masque sans délai à la demande de l'instructeur, il effectue au moins 2 cycles ventilatoires complets avant de le remettre et de le vider. Le ou les instructeurs ne doivent pas être un repère de profondeur pour le candidat. Les critères principaux sont : - Strict respect de la profondeur + ou - 2 mètres.
		 Réalisation rapide sans précipitation et sans perdre de vue l'instructeur désigné à l'épreuve N° 13.



Epreuve technique à 50 mètres (suite)



Epreuve technique à 50 mètres (suite)

Epreuve technique à 50 mètres (suite)		
Capacités évaluées	Description	Réalisation
		A ce moment, l'instructeur et le candidat se séparent et le candidat doit à nouveau prendre en compte l'instructeur observateur et l'intégrer à la gestion de la palanquée pour la suite.
		La palanquée remonte normalement vers la surface sous le contrôle du candidat
		Les critères principaux sont : - Respect de la profondeur + ou - 2 mètres. - Le critère d'efficacité est primordial. On insistera sur l'adéquation de la réponse à la situation proposée par l'instructeur. - La maîtrise de la vitesse de remontée est primordiale L'usage du SGS est obligatoire, l'utilisation modérée des palmes est autorisée, de même que le regonflage du SGS au cours de la remontée (sauf celui de l'assisté en cas de panne d'air) Contrôle, en cas de besoin, des deux SGS Une vitesse de remontée rapide est acceptable de la zone d'évolution profonde jusqu'à - 40 mètres. Le candidat devra en tenir compte dans sa procédure de décompression.
la vitesse de remontée et réguler celle des membres de la	Le candidat doit démontrer sa capacité à maintenir la vitesse de remontée et celle de sa palanquée dans les conditions usuelles de pratique à cette profondeur.	La vitesse de remontée est vérifiée en toutes circonstances. Elle doit correspondre au mode de
palanquée.		décompression choisi. L'utilisation conjointe des palmes et du SGS est autorisée.



Epreuve technique à 50 mètres (suite)

Capacités évaluées	Description	Réalisation
Démontrer la capacité à assurer un retour surface puis au bateau en sécurité pour	Le candidat doit continuer à prendre en charge la totalité de la palanquée constituée des deux instructeurs en plus de lui-même.	Sortie du parachute, détermination et strict respect de la procédure de décompression choisie pour la palanquée.
l'ensemble des membres de la palanquée.	Le candidat doit démontrer sa capacité à : - Déterminer la décompression adéquate en prenant en compte les paramètres de chacun. - Assurer la réalisation de la	Strict respect de la profondeur des paliers avec une tolérance de - 1,50 mètres au maximum (c'est-à-dire par exemple que le palier de 3 mètres pourra être réalisé strictement entre 3 m et 4,5 m).
	décompression de la palanquée dans de bonnes conditions telles que sortie du parachute, maintien des paliers, communication, etc Sécuriser le retour en surface en respectant les règles de sécurité et	Retour en surface au parachute avec maintien de la cohésion de la palanquée. Signalisation de la palanquée en surface à l'aide du parachute.
	la cohésion de la palanquée. Regrouper et signaliser la palanquée en surface. Opérer les choix adéquats pour soit attendre en surface, soit revenir au bateau. Adapter ses directives au niveau et aux capacités réelles et actuelles de ses élèves.	



NOTATION - OBTENTION DE L'EXAMEN

Les épreuves sont notées sur 20 et affectées de coefficients. Pour chaque groupe et sous groupe le total de points minimum à obtenir est le suivant :

Groupe A, épreuves théoriques : minimum 140 points / 280.
Groupe B, épreuves pédagogiques : minimum 110 points / 220.
Groupe C, épreuves pratiques : minimum 140 points / 280 dont :

Sous-groupe 1 du groupe C : minimum 60 points / 120.
 Sous-groupe 2 du groupe C : minimum 80 points / 160.

Pour être reçu à l'examen le candidat doit :

- Obtenir un total général pour l'ensemble de toutes les épreuves d'au moins 390 points correspondant à une moyenne générale de 10/20.
- Ne pas avoir de note inférieure à 5/20.
- Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacun des trois groupes d'épreuves A, B et C
- Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacun des deux sous-groupes du groupe C.
- Avoir réalisé toutes les épreuves. Toute épreuve non faite, est éliminatoire.

L'acquisition de ces groupes d'épreuves peut se faire de façon modulaire, le bénéfice d'un groupe d'épreuves est conservé si :

- Le candidat a participé sans abandon à toutes les épreuves de tous les groupes non encore acquis.
- La moyenne a été obtenue au groupe sans note éliminatoire.
 - (A: 140 pts, B: 110 pts, C: 140 pts)
- Pour le groupe C la moyenne a été obtenue à chaque sous-groupe sans note éliminatoire.
 - (1:60 pts, 2:80 pts)
- En première lecture, avant délibération, le candidat a obtenu au moins (avec ou sans note éliminatoire) dans le ou les groupes échoués :
 - o 112 points au groupe A.
 - o 88 points au groupe B.
 - o 112 points au groupe C (quelles que soient les notes obtenues aux sous-groupes). Il n'est pas possible de conserver le bénéfice d'un seul sous-groupe du groupe C.

La validité d'un groupe acquis est de 18 mois maximum. Ces 18 mois peuvent prolonger d'autant la validité (3 ans) du carnet pédagogique.

Sur proposition du jury, le président de la FFESSM arrête la liste des candidats définitivement admis à l'examen.



PASSAGE DES GROUPES D'EPREUVES NON ACQUIS

Toute inscription à une session d'examen constitue une obligation de présenter tous les groupes d'épreuves non acquis.

Le rattrapage des groupes non acquis doit se faire lors d'un examen MF2, sur une période totale de 18 mois maximum à compter de la date de la première présentation à l'examen.

Au-delà de cette période, les candidats qui recommencent un cursus ne bénéficient plus de la subvention fédérale nationale.

Inscription:

Le candidat s'inscrit au plus tard 45 jours avant la session d'examen MF2 souhaitée en envoyant un dossier directement au siège de la FFESSM et en informant sa CTR.

Dans la limite des places disponibles et 30 jours avant la session d'examen, l'inscription sera confirmée par le siège de la FFESSM.

Précisions pour la passage des groupes non acquis :

1)Présentation du groupe A seul (épreuves théoriques)

- Le montant de l'inscription est défini chaque année.
- La théorie du MF2 s'organise généralement en début d'examen.
- Le candidat se présente le jour de la convocation.
- L'hébergement et la restauration sont à la charge du candidat.

2)Présentation du groupe B seul (épreuves pédagogiques)

- Le montant de l'inscription est défini chaque année.
- Lors de l'examen une, voire deux journées, sont bloquées pour les épreuves de pédagogie de rattrapage.
- Le candidat se présente les jours de la convocation.
- L'hébergement et la restauration sont à la charge du candidat.

3)Présentation du groupe C seul (épreuves pratiques)

- Le montant dû est le montant complet de l'inscription.
- Les épreuves pratiques sont nombreuses, étalées sur tout l'examen et les conditions météorologiques peuvent conduire à modifier le planning : le candidat doit rester à la disposition du Jury durant tout l'examen.
- L'hébergement et la restauration sont inclus dans le coût de l'inscription.

Pour information : les candidats ayant échoué au groupe C avant 2015 et qui souhaitent le présenter de nouveau sont soumis aux nouvelles épreuves modifiées.

4)Présentation de deux groupes.

- Le montant dû est le montant complet de l'inscription.
- Les épreuves sont nombreuses et étalées sur tout l'examen : le candidat doit rester à la disposition du Jury durant tout l'examen.
- L'hébergement et la restauration sont inclus dans le coût de l'inscription.

La notification des résultats se fait lors de la remise des diplômes, ou ultérieurement si le candidat ne peut y assister.

DELIVRANCE DU BREVET - FORMALITES

Le brevet de MF2 est délivré sous la signature du président de la FFESSM et du président de la CTN.

DUPLICATA : sur demande ils peuvent être délivrés par le siège national de la FFESSM (carte double face), en précisant la date et le nom du Comité Régional organisateur de l'examen.



REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétence 7 : CONNAISSANCES SUPPORT « Posséder les connaissances en appui des compétences requises »

Savoirs	Critères de réalisation	Commentaires
Réglementation relative à l'activité.	Cite les principales exigences applicables à son contexte, explique leur esprit. Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées.	Code du Sport, Manuel de Formation Technique, responsabilités, assurance, certificat médical,
Connaître les spécificités des différents publics : jeunes, adultes, seniors, aptitudes médicales spécifiques, etc.	Cite les principales caractéristiques physiologiques, morphologiques, psychomotrices, socio-affectives, des différents publics	
Entretien courant du matériel, règles d'hygiène, qualités et performances attendues d'un équipement selon sa fonction, montage et vérifications, réglementation éventuelle.	Entretient le matériel correctement, l'installe, vérifie son fonctionnement. Choisit le matériel de secours adapté au besoin (bloc et détendeur de secours,).	
Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques.	Cite les principaux risques et sait expliciter les mesures de prévention. Cite les manifestations observables lors de la survenue des incidents courants de plongée. Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées.	
Outils et procédures de décompression.	Explique les principes de différents outils de décompression, leurs conditions d'utilisation et leurs limites, leurs avantages et inconvénients. Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées.	
Navigation, météorologie marine.	Décrit et commente les éléments figurants dans un bulletin météo. Connaît les règles élémentaires de navigation maritime. Comprend les éléments nécessaires à la navigation indiqués par le pilote du bateau.	
Environnement maritime.	Décrit la faune et flore.	Au moins les espèces les plus rencontrées en plongée et celles spécifiques au site.
	Connait les comportements pour le respect de l'environnement Cite les règles relatives au respect de l'environnement et explique leur esprit.	Doit faire évoluer sa palanquée et réaliser des exercices sans nuire à l'environnement.



Compétence 11 : FORMATION D'ENCADRANTS « Concevoir, piloter et intervenir dans des stages de formation d'encadrants »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Connaitre les cursus de formation de cadre.	Connait les différents cursus de formation de cadre et suit les évolutions.	
Définir les finalités pédagogiques d'un stage et le besoin de formation.		
Elaborer une stratégie de formation.	Construit un plan de formation et planifie les interventions.	
Définir et quantifier les ressources nécessaires.	Adapte le nombre d'intervenants en fonction du nombre de stagiaires, des objectifs à atteindre et du contexte logistique.	
Coordonner les intervenants.	Présente le stage. Explique les attendus.	
Réguler la logique, les méthodes et la planification du stage pendant son déroulement.	Gère le stage tant du point de vue des stagiaires que des encadrants.	En fonction des stagiaires.
Faire un bilan du stage.	Prend en compte les retours des intervenants et des stagiaires.	
Animer un atelier pédagogique.	Prépare et construit des ateliers interactifs. Bâti les études de cas et les jeux de rôles. Crée les supports d'animation. Evalue son animation. Maîtrise la relation animateur-groupe.	
Réaliser une intervention.	Présente la séance. Vérifie le niveau des élèves. Développe les différentes parties du cours. Illustre d'exemple le contenu. Utilise des supports pédagogiques. Evalue la compréhension et l'approbation. Régule l'apprentissage. Délivre un retour à l'issue du cours.	



Compétence 12 : ACTIVITES EN STRUCTURE « Animer l'ensemble des activités techniques d'une structure »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Identifier les besoins en formation des encadrants.	Identifie un éventuel écart entre les compétences existantes et les compétences nécessaires au développement de l'activité au sein de la structure.	
Assurer la formation continue des encadrants.	Propose des actions de formations permettant aux encadrants : - une mise au point de leurs acquis, - le développement de leurs compétences, - l'acquisition de nouveaux savoirs.	
Planifier les formations des plongeurs et des encadrants.	Propose une planification mettant en œuvre plusieurs formations de niveaux différents.	Notamment lorsque ces formations nécessitent la gestion de stagiaires pédagogiques impliqués dans des formations de plongeurs.
Animer une équipe pédagogique.	Recueille et prend en compte les avis et propositions de l'équipe pédagogique. Compose une équipe équilibrée et favorise l'implication de tous. Assure l'homogénéité des formations. Assure la cohésion entre l'équipe et l'organisation générale de la structure. Organise des points de coordination et un bilan final des formations.	



Compétence 13 : TUTORER « Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Faire préparer une séance pratique ou théorique.	Fait analyser un contexte pédagogique : acquis (niveau initial) des élèves, profil final visé, moyens à disposition, organisation et fonctionnement de la structure, type de support surface, type de milieu, etc. Fait définir le ou les objectifs de formation d'une séance : fait mettre en relation les éléments du contexte pour déterminer un contenu de séance répondant aux besoins de formation et adapté aux moyens. Fait choisir et/ou propose des éducatifs, des techniques de formation, des supports pédagogiques en faisant appel au vécu du stagiaire lorsque cela est possible. Fait identifier les difficultés probables d'apprentissage, fait définir des conseils, des aides à la formation. Fait définir des critères d'évaluation, réalisation (moyens à mettre en œuvre par les plongeurs formés pour réaliser au niveau de maîtrise attendu les apprentissages enseignés) et/ou réussite (indicateurs observables témoignant de la réalisation des apprentissages enseignés au niveau de maîtrise attendu), en fonction de la nature de la séance. Fait prévoir un déroulement de séance et les moyens nécessaires ou un « plan de cours » : chronologie de réalisation des apprentissages compatibles avec les exigences pédagogiques et celles liées à la plongée et au contexte dans lequel elle sera réalisée ; « fil directeur », matérialisé notamment par un plan de cours, donnant un sens logique et pédagogique au déroulement d'un	
Faire prévoir la sécurisation d'une séance de formation pratique.	cours théorique. Fait identifier les risques inhérents au contexte dans lequel la plongée intervient et ceux liés au type d'apprentissages réalisés, puis fait définir toutes les mesures à mettre en œuvre pour prévenir ces risques et y pallier.	Faire prévoir la sécurisation d'une séance de formation pratique.



Compétence 13 : TUTORER « Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques » (suite)

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Mettre en situation, évaluer et réguler la formation d'un stagiaire pédagogique.		Mettre en situation, évaluer et réguler la formation d'un stagiaire pédagogique.
Faire un complément et/ou des apports de connaissances si nécessaire.	Identifie (évaluation) les connaissances à compléter ou à réviser. Réalise des cours adaptés pour enseigner ces connaissances. Donne un travail personnel de recherche et d'approfondissement. Donne des références bibliographiques et des directives d'utilisation.	Faire un complément et/ou des apports de connaissances si nécessaire.



Compétence 14 : ENSEIGNEMENT PLONGEE PROFONDE « Organiser, réaliser une plongée profonde d'enseignement »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Analyser l'aptitude des plongeurs.	Recueille les informations nécessaires à l'évaluation du niveau de technicité (questionnement, consultation des documents de plongée) et à l'état de forme général.	L'aptitude des plongeurs encadrés est à mettre en relation avec les exigences de la plongée envisagée et son contenu technique.
Analyser les conditions sur site.	Met en relation les conditions de vent, houle, visibilité sur l'eau, trafic maritime, courant(s), visibilité en immersion, température et évolutions prévisibles de ces éléments.	Le MF2 doit vérifier la faisabilité de la plongée prévue : adéquation des conditions sur site avec le niveau, le nombre de plongeurs, les équipements individuels, collectifs et de sécurité disponibles.
Prévoir la procédure de décompression.	Prend en compte les outils de décompression présents. Estime et fixe une durée maximale de plongée et de décompression. Informe le DP de la plongée prévue. Met en place les moyens nécessaires ou s'assure de leur présence (pendeur, narguilé ou bloc de secours ou de paliers O ₂ ,).	Le DP doit valider l'organisation de la plongée prévue.
Prévoir la sécurisation de la séance.	Identifie les risques inhérents au contexte et ceux liés au type d'apprentissages prévus, puis définit des mesures à mettre en œuvre pour prévenir ces risques et y pallier.	Les causes des évènements indésirables potentiels doivent être recherchées pour l'aspect « prévention ». Le MF2 doit associer le DP à cette démarche.
Vérifier l'équipement des plongeurs.	S'assure que les plongeurs sont munis d'un équipement compatible avec la plongée prévu, qu'ils l'ont correctement monté et vérifié. Prend connaissance du fonctionnement des équipements nouveaux pour lui, notamment le gilet, les détendeurs et l'outil de décompression.	Cette compétence est un acquis mais l'accent doit être mis sur le caractère systématique de sa réalisation.
Fixer et communiquer les paramètres de plongée.	Donne des paramètres de profondeur, durée, profil de plongée et décompression adaptés au contexte. S'assure de leur compréhension par les plongeurs.	La formulation à l'adresse des plongeurs encadrés de consignes et de procédures précises est impérative.
Se positionner.	Se positionne de façon adaptée aux différentes phases de la plongée. Se trouve toujours en situation de pouvoir intervenir sur les plongeurs.	



Compétence 14 : ENSEIGNEMENT PLONGEE PROFONDE « Organiser, réaliser une plongée profonde d'enseignement » (suite)

(outs)		
Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Maîtriser les conditions d'évolution.	S'assure d'une évolution correcte des plongeurs sur le plan de la stabilisation, de la ventilation. Assure la cohésion de la palanquée. Anticipe les dépassements de profondeur. Intervient dès que nécessaire pour corriger les conditions d'évolution des plongeurs.	
Surveiller l'ensemble de la palanquée.	Est attentif à l'ensemble des plongeurs de la palanquée, quelle que soit la situation.	L'évaluation de cette compétence nécessite une palanquée de 2 plongeurs en formation.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA FORMATION

STAGE INITIAL

1) Organisation

L'appellation « stage initial MF2 » est réservée à un stage dont le programme est défini de façon homogène et harmonisée selon le présent programme.

Il convient de faire la distinction entre stage initial national et stage initial régional :

- Les stages initiaux nationaux :
 - Ils sont organisés par la CTN; ils ont lieu en 6 jours pleins et suivis. En ce qui concerne la métropole, ils sont organisés, là où dans la même année ou l'année suivante, a lieu un examen MF2.
- Les stages initiaux régionaux :
 - Ils sont organisés par les CTR, suivant le cahier des charges établi. Ces stages initiaux durent 6 jours ou un volume d'horaire correspondant à 6 jours au minimum.

Enfin les CTR peuvent mettre en place des stages complémentaires de formation au MF2 (théorie, entraînement physique, etc...).



2) Programme de base

Les éléments du programme de base sont ceux qui doivent être obligatoirement réalisés, qu'il s'agisse d'un stage initial national ou d'un stage initial à l'échelon d'une CTR, tout en laissant l'ordre pédagogique dans lequel les thèmes sont agencés au choix du directeur de stage et de son équipe.

Les éléments du programme de base peuvent être complétés par tout thème jugé pertinent.

Contenu de la séquence / compétences développées	Objectif(s) pédagogique(s) : A la fin de la séquence, les stagiaires doivent être capables de :	Commentaires
Présentation du MF2, du cursus de formation, de l'examen. Présentation du stage.	Identifier les prérogatives du MF2 et les compétences à acquérir pour le devenir. Prendre conscience de la dimension du cursus MF2. Identifier l'investissement nécessaire (humain, financier, matériel, etc.). Comprendre les trois étapes de la formation et leur enchaînement. Identifier les épreuves de l'examen MF2.	Définir globalement les compétences du MF2. S'agissant du cursus, insister sur la part d'auto formation qui revient aux stagiaires et sur les domaines qu'elle recouvre. Présenter les buts du stage initial, c'est-à-dire les capacités acquises ou en voie d'acquisition à la fin du stage.
Rappels sur les compétences du MF1 et sur sa démarche pédagogique.	Evaluer les compétences acquises en matière d'enseignement de la plongée. Identifier les compétences d'un MF1 perdues, manquantes, à réacquérir ou à développer.	Rappeler les grandes étapes d'une action de formation, les principales composantes (l'activité enseignée, l'élève, le formateur) et leurs caractéristiques. Redéfinir, illustrer et mettre en lien les termes suivants : une compétence, une capacité, une connaissance, un objectif de formation, un acquis, un pré requis, l'évaluation (quand ? comment ? pourquoi ?), un référentiel, un critère de réalisation, un niveau de réussite, une validation, une certification, une progression, une initiation, une découverte, un perfectionnement, une remédiation, etc
Les cursus de formation MF1 et Initiateur. Les compétences des MF1 et des Initiateurs.	Faire la liste et formaliser toutes les compétences d'un MF1 ou d'un Initiateur. Identifier les différentes étapes de la formation des MF1 ou des Initiateurs. Identifier les compétences à développer dans chacune de ces étapes. Inventorier les méthodes pédagogiques à employer.	Rappeler ou faire rappeler les prérogatives des MF1 et des initiateurs et en déduire ou faire déduire toutes les compétences qui se rattachent à chaque niveau. Utiliser le Manuel de Formation Technique et présenter : les cursus tels qu'ils y figurent ; le guide à l'usage des MF2 pour la partie stage en situation des MF1. Pour chaque phase : stage initial, stage en situation, stage final, définir ses objectifs et les méthodes à employer, etc.



Contenu de la séquence / compétences développées	Objectif(s) pédagogique(s) : A la fin de la séquence, les stagiaires doivent être capables de :	Commentaires
La progression d'une formation de cadres (MF1, Initiateur).	Définir la notion de progression à des stagiaires MF1. Mettre en place une progression standard de formation MF1 ou Initiateur. Identifier les difficultés de l'apprentissage à l'enseignement de la plongée. Adapter, d'une part, une progression standard à un public en difficulté et, progressant rapidement, d'autre part. Individualiser la formation des MF1 et des Initiateurs.	un profil de stagiaire MF1 standard ne présentant pas de difficultés particulières et rester dans un cadre général. Dans un deuxième temps, faire travailler un groupe sur une progression plus courte et un deuxième groupe sur une progression plus longue.
La formation des MF1. Compétences et prérogatives du MF2. La démarche pédagogique du MF2. L'école fédérale FFESSM de plongée, tous publics, tous contextes.	Formaliser les prérogatives d'un MF2 et les compétences pédagogiques à acquérir pour le devenir. Distinguer les objectifs, les contenus, les méthodes d'apprentissage d'une formation de cadres. Transférer la démarche pédagogique acquise pour la formation des plongeurs à celle devant être développée pour la formation de cadres.	Dans un premier temps, élaborer un plan type de construction d'une séance de formation de cadres, par exemple : prise en compte du niveau du stagiaire, définition de l'objectif de la séance (la capacité à travailler), de son contenu (la séance de formation d'un plongeur à réaliser par le stagiaire), la méthode de travail à employer par le cadre (démonstration, participation ou observation), l'évaluation du stagiaire.
		Dans un deuxième temps, construire un plan type de conduite d'une séance de formation de cadres. Un parallèle avec des plans types de formation de plongeurs peut être également effectué.
La formation des MF1. La démarche pédagogique du MF2. Construction d'une séance de formation de cadres.	Concevoir et mettre en place une action de formation de cadres : l'enseignement de la pratique.	Proposer un thème ou une séance développant une ou plusieurs compétences du MF2. L'instructeur joue le rôle d'un stagiaire MF1 puis, à son issue, donne la parole aux stagiaires, anime les débats en favorisant les échanges. Il rappelle, reformule et complète les éléments de pédagogie incompris. L'évaluation de l'instructeur animateur doit rester formative.



Contenu de la séquence / compétences développées	Objectif(s) pédagogique(s) : A la fin de la séquence, les stagiaires doivent être capables de :	Commentaires
La formation des MF1. La démarche pédagogique du MF2. Construction d'une séance de formation de cadres.	Concevoir et mettre en place une action de formation de cadres : l'enseignement de la théorie.	Proposer un thème ou une séance développant une ou plusieurs compétences du MF2. L'instructeur joue le rôle d'un stagiaire MF1 puis, à son issue, donne la parole aux stagiaires, anime les débats en favorisant les échanges. Il rappelle, reformule et complète les éléments de pédagogie incompris. L'évaluation de l'instructeur animateur doit rester formative.
La direction technique et pédagogique d'une formation de cadres.	Organiser et diriger la plongée en tous lieux de pratique. Concevoir, mettre en place, diriger un stage de formation de cadres. Concevoir et mettre en place un examen d'encadrant (GP, Initiateur, MF1).	Rappeler ou faire rappeler les règles de pratique définies dans le Code du Sport. Proposer un exercice de construction d'un tableau des palanquées et le faire corriger par les stagiaires. Proposer un cahier des charges adapté à l'organisation de tout stage de formation de cadres ou de tout examen d'encadrant: Les conditions de participation. Les objectifs de formation. Les contenus, la planification. L'encadrement. Les moyens matériels. La logistique, l'intendance. Le financement. La promotion, la communication. Les partenaires éventuels. L'échéancier.
Les méthodes d'apprentissage pour l'enseignement de la plongée.	Inventorier les différentes méthodes d'apprentissage de l'enseignement de la plongée. Proposer à un stagiaire MF1 une méthode de travail adaptée à son niveau de compétence (stagiaire en début, en milieu et en fin de formation). Nota: Cet élément de programme complète le thème « La progression d'une formation de cadres » en apportant un éclairage particulier sur les méthodes de travail.	Demander aux groupes de : Recenser les différentes manières de travailler avec un stagiaire MF1 (travail avec de vrais élèves, simulation totale, etc.). Identifier les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles. Réaliser un tableau de synthèse regroupant les manières de travailler, les avantages et inconvénients, l'utilisation conseillée par rapport au niveau de formation de MF1. Illustrer ses propos d'exemples concrets préparés à l'avance.



Contenu de la séquence / compétences développées	Objectif(s) pédagogique(s) : A la fin de la séquence, les stagiaires doivent être capables de :	Commentaires
L'évaluation d'une action de formation d'un stagiaire MF1.	Faire un exposé sur « L'évaluation » à des stagiaires MF1. Construire un référentiel d'évaluation des compétences des stagiaires MF1. Transférer la compétence acquise pour l'évaluation des plongeurs à celle devant être développée pour l'évaluation des cadres.	Définir la notion d'acquisition d'une compétence. Rappeler les méthodes et outils d'évaluation en prenant des exemples concrets. Par exemple, commenter une grille d'évaluation d'une épreuve de GP. Entreprendre la construction d'une grille d'évaluation d'une épreuve de pédagogie de l'examen du MF1. Par exemple, définir les compétences pédagogiques attendues et, pour chacune d'entre elles, lister les comportements observables des candidats pouvant les révéler.
La sécurité dans l'organisation et la mise en place des séances pratiques de plongée.	Organiser et diriger en sécurité la plongée. Identifier les risques, les dangers liés aux méthodes d'apprentissage et d'enseignement de la plongée. Proposer des méthodes d'enseignement permettant de limiter ces risques. Sécuriser une séance de formation de cadre.	Utiliser des exemples concrets préparés avant la séquence. Proposer de construire un tableau mettant en évidence des exercices de plongée risqués ou dangereux, les méthodes de travail les plus adaptées et les méthodes d'enseignement préconisées. Analyser et commenter en groupe les différentes propositions.
La préparation technique et physique du plongeur. Méthodes d'entrainement et d'amélioration technique.	Se préparer techniquement et physiquement aux épreuves pratiques du MF2. Concevoir, mettre en place et conduire la préparation technique et physique des plongeurs.	Amélioration de la technicité : Moyens et méthodes à mettre en œuvre pour améliorer la technique, au premier et au second degré. Rappeler et approfondir les principes de base de l'entraînement.
Physiopathologie en plongée.	Evaluer ses connaissances en début de formation MF2. Identifier les besoins d'auto formation.	Remettre à niveau et actualiser les connaissances. Traiter les thèmes «accidents» et «physiologie» ensemble.
Outils et procédures de décompression.	Evaluer ses connaissances en début de formation MF2. Identifier les besoins d'auto formation.	Remettre à niveau et actualiser les connaissances.
Phénomènes physiques associés à la plongée.	Evaluer ses connaissances en début de formation MF2. Identifier les besoins d'auto formation.	Remettre à niveau et actualiser les connaissances.
Matériels et techniques de plongée.	Evaluer ses connaissances en début de formation MF2. Identifier les besoins d'auto formation.	Remettre à niveau et actualiser les connaissances.
Contexte réglementaire de la pratique et de l'enseignement de la plongée.	Evaluer ses connaissances en début de formation MF2. Identifier les besoins d'auto formation. Identifier la place du MF2 dans l'environnement fédéral.	Remettre à niveau et actualiser les connaissances.



Contenu de la séquence / compétences développées	Objectif(s) pédagogique(s) : A la fin de la séquence, les stagiaires doivent être capables de :	Commentaires
La démarche pédagogique du MF2. Synthèse.	Concevoir, mettre en place et conduire une action de formation de cadres. Concevoir et organiser l'évaluation d'un stagiaire MF1.	Un exposé préalable d'une trentaine de minutes résume les éléments abordés pendant le stage. En fonction des questions des stagiaires, les réponses approfondissent un thème particulier. Ou bien: L'instructeur pose une question relative à la formation de cadres (construction, conduite d'une séance, progression, évaluation, méthodes d'enseignement, etc) et invite un stagiaire à y répondre sous forme d'un petit exposé. L'instructeur conclut en approfondissant la réponse. Et ainsi de suite.
L'examen MF2.	Identifier le déroulement des épreuves de l'examen MF2. En estimer les difficultés. Identifier les critères de réalisation, d'élimination et de réussite des épreuves. Identifier le niveau de performance à acquérir.	Commenter les différents supports.
Bilan de stage		Proposer un questionnaire anonyme afin de réaliser une enquête de satisfaction et/ou proposer un tour de table pour recueillir les observations des stagiaires. Présenter la suite du cursus MF2. Transmettre les calendriers régionaux de formations de cadres, les numéros de téléphone et adresses utiles (instructeurs, moniteurs, CTR, centres de formation fédéraux). Remettre une liste d'ouvrages bibliographiques conseillés. Questions diverses.



APTITUDES A LA PRESENTATION DES EPREUVES DE L'EXAMEN

Délivrées à M., Mme		
APTIT Se référer à l'épreuve 12 du groupe démonstration technique d'une remont		•
Date	Cachet du Moniteur ou Qualification	Signature du Moniteur

APTITUDE A2 « Enseignement et technique à 50 mètres »

Se référer à l'épreuve 13 du groupe C - sous-groupe 2 - Enseignement et technique à 50 mètres - Epreuve de descente et acte d'enseignement à 50 m, à l'épreuve 14 du groupe C - sous-groupe 2 - Enseignement et technique à 50 mètres - Epreuve technique à 50 mètres et à la compétence 14 : enseignement plongée profonde - « Organiser, réaliser une plongée profonde d'enseignement »

Date	Cachet du Moniteur ou Qualification	Signature du Moniteur



MODIFICATIONS DEPUIS LE 17/02/2015

Ensemble du document

Le 7 novembre 2015

Nouvelle présentation du document avec des modifications de fond et notamment renumérotation des compétences pour harmonisation entre les différentes qualifications.